



Organisation insolvabilité xxxxxx

Par **Wills RP**, le **23/10/2015** à **19:23**

Bonsoir pouvez vous me dire si l'organisation d'insolvabilité est un délit?

Un escroc de St Tropez qui se croit malin a en l'espace de 5 années déposé 3 bilans et créé des sociétés tout ça pour échapper à une dette de 100.000€. J'ai déposé une plainte avec consignation devant un juge en réunissant les preuves de son organisation avec sa compagne complice.. Pensez vous que cela peut aboutir? Et à quoi? Prison? Amende? Mise en liquidation judiciaire?

Par **moisse**, le **24/10/2015** à **09:17**

Bonjour,

[citation]xxxxxx[/citation]

Pourquoi pas ouate ou Watt ?

[citation]pouvez vous me dire si l'organisation d'insolvabilité est un délit? [/citation]

La simple consultation d'internet avec un moteur de recherche abouti à oui, code pénal 314-7 à 9 soit risque de 3 ans de prison et 45000 euro d'amende.

Par **Wills RP**, le **01/11/2015** à **15:25**

Bien donc un juge d'instruction est obligé de poursuivre si les preuves paraissent réunies.?

Une ordonnance pour saisie d'actions dans une SA a déjà été rendue. Maintenant le titulaire de la carte grise Mercedes avec lequel cet escroc fait le beau va être entendu par la police car ce véhicule a été acheté à l'aide d'un autre délit et il sera donc complice aussi..xxxxxx à

Saint Tropez..objet décoration.